Image not found or type unknown

Achat immobilier régime communauté avec un seul acheteur

Par **Faith20**, le **27/10/2016** à **09:07**

Bonjour
Nous sommes un couple de 61 Ét 57 ans , mon mari va etre à la retraite d ici peu , moi je suis enseignante et devrais encore travailler 6 ou 7 ans. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté depuis 1985 avons 2 enfants de 27 Ét 22 ans . Nous sommes propriétaires de notre maison Je souhaite acheter un appartement (résidence secondaire) mon mari ne veut pas . Puis je l acheter tout de même ? La vente serait directement avec les propriétaires donc pas d agence , quelle est la marche à suivre si j ai le droit d acheter seule?
Cordialement,
Mme B

Par **janus2fr**, le **27/10/2016** à **10:02**

Bonjour,
Si vous voulez acheter seule, il faut que ce soit avec vos fonds propres (fonds détenus d'avant le mariage ou reçus en héritage) et que ce soit précisé à l'acte. Sinon, le bien sera censé être financé par la communauté.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés